

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 21

UTILISATION RESPONSABLE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES



La Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du Conseil canadien du porc démontre l'engagement de l'industrie porcine face à l'usage responsable de tout médicament vétérinaire.

Lorsqu'il faut choisir un traitement à donner aux animaux, les éleveurs devront consulter leur vétérinaire. La Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du CCP recommande aux éleveurs de choisir le premier niveau disponible de la cascade décisionnelle ci-dessous.

Médicament vétérinaire autorisé pour les porcs selon les directives de l'étiquette

Médicament vétérinaire autorisé pour les porcs utilisé en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)

Médicament vétérinaire autorisé pour d'autres animaux destinés à l'alimentation au Canada utilisé en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)

Préparation magistrale contenant un ingrédient pharmaceutique actif (IPA) qui se conforme aux règlements de Santé Canada.

Les produits suivants sont STRICTEMENT INTERDITS dans les fermes inscrites aux programmes AQC ou PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE :

- Les antibiotiques de la Catégorie I pour utilisation préventive
- Les antibiotiques des Catégories I, II et III comme facteur de croissance.
- Les antibiotiques de la Catégorie I comme ingrédient pharmaceutique actif (IPA).

À partir du mois de janvier 2019, le processus de validation des programmes AQC et PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE servira à évaluer la mise en œuvre de la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins dans les exploitations.

TOUS LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES AUTORISÉS au Canada ont un numéro d'identification d'une drogue (DIN).

L'UTILISATION DE MÉDICAMENT EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE (UMDDE) désigne l'utilisation d'un médicament approuvé de façon non conforme aux directives de l'étiquette.

L'UMDDE se produit chaque fois qu'une ou plusieurs des éléments ci-dessous sont modifiés:

- le but du traitement
- l'espèce animale traitée
- l'âge de l'animal ou le stade de production
- le dosage
- la durée ou la fréquence du traitement
- la voie d'administration

L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE EST PERMISE.

Votre vétérinaire devrait consulter la Banque de données canadienne pour éviter les résidus de médicaments chez les animaux destinés à l'alimentation (CgFARAD) pour établir la période de retrait appropriée d'un médicament utilisé en dérogation des directives de l'étiquette.

Une **PRÉPARATION MAGISTRALE** est l'action de combiner deux ingrédients ou plus lorsqu'au moins un des ingrédients est un médicament ou un ingrédient actif pour créer un produit mélangé qui peut être administré sous une forme appropriée. Ce sont les provinces qui réglementent les préparations magistrales et **seuls les pharmaciens et les autres praticiens (tels les vétérinaires et les médecins) peuvent les préparer.**

Les éleveurs ne peuvent pas mélanger deux médicaments ou plus dans une seringue pour les administrer aux animaux car cela constitue une préparation magistrale.